

temps à développer d'autres parties du pays, voilà l'un des articles du programme du gouvernement.

Les voies de communication perdent de leur utilité lorsqu'elles ne donnent pas un service satisfaisant ou lorsqu'elles maintiennent des tarifs excessifs. Le public apprendra avec plaisir la création d'une commission de chemins de fer, qui, espérons-le, mettra fin à tous les abus.

Ces voies de transport étant des entreprises dans l'intérêt public, elles ne doivent pas être fermées. Les grèves des chemins de fer n'intéressent pas seulement les actionnaires et les ouvriers, elles intéressent également le bien public, de là la nécessité pour le gouvernement de prévenir la paralysie des affaires en établissant un bon système d'arbitrage.

Enfin, en ma qualité de député de la région de Montréal, je suis heureux de voir que le département de la Marine sera réorganisé.

Le gouvernement actuel a fait beaucoup pour le port de Montréal. Il a compris que, de par la nature, Montréal est le port naturel du Canada. Assise aux pieds des grands lacs, c'est-à-dire au terme de la navigation intérieure, à la tête de la navigation extérieure, cette cité est destinée à devenir le point de réunion des commerçants des deux mondes. La Chambre sera heureuse, j'en ai l'espoir, de donner au département de la Marine un contrôle plus effectif sur notre port et sur la grande route qui y conduit.

Cet état satisfaisant de nos affaires ne doit pas nous faire perdre de vue les questions internationales qui nous intéressent.

La plus importante sans contredit, est celle des frontières de l'Alaska.

Quand la Russie, en 1867, consentit à céder aux Etats-Unis ce vaste territoire de l'Alaska pour 37 millions de francs, on se demanda en Europe quels motifs avaient pu l'y décider.

« On explique cette décision, dit Elisée Reclus, par le désir qu'avait alors la Russie, ennemie de la Grande-Bretagne, de prouver sa sympathie à la fédération nord-américaine et de préparer pour l'avenir des conflits entre les deux Etats limitrophes. »

Cette cession a fait naître en effet deux grandes disputes : l'une relative à notre droit de pêche dans la mer de Behring, laquelle est heureusement terminée ; l'autre relative aux frontières est celle qui occupe notre attention.

La Chambre a appris avec plaisir, j'en suis sûr, la conclusion d'un traité destiné à mettre fin à ces difficultés.

Je sais que les journaux ont publié que ce traité n'est pas égal, mais ils ont failli jusqu'ici d'en apporter la preuve.

Je sais que l'on a dit que le traité n'était de bonne foi, ni de la part des Etats-Unis, ni de la part de la métropole ; que d'après une entente secrète, les juriconsultes américains ne devaient rien décider contre les prétentions de leur pays et que ceux de l'Angleterre devaient tout concéder.

Pour moi, si je ne consulte que les termes du traité, il me semble exclure cette possibilité. En soumettant le litige à trois juriconsultes de chaque pays, lesquels juriconsultes devront prêter serment et décider d'après la preuve, aucune des parties contractantes n'a pu avoir l'intention de tromper l'opinion publique.

Il me semble que c'est faire une injure gratuite à ces deux grandes nations. Pourquoi auraient-elles eu recours à un stratagème infâme qui, aux yeux de l'histoire, les aviliraient toutes deux ainsi que les membres du haut tribunal qu'elles ont formé ? Pourquoi n'auraient-elles pas eu recours plutôt à un arbitrage ? Des arbitres peuvent recevoir des instructions secrètes, des juriconsultes ne le peuvent point. Voilà autant de raisons pour me convaincre que ce traité, dans le principe, est un acte de bonne foi. Espérons qu'il le sera dans l'exécution. Espérons que la presse des deux pays comprendra son devoir et ne cherchera plus à influencer l'action du tribunal.

L'honorable député de Haldimand (M. Thompson) qui s'intéresse à toutes les choses de la guerre, a rappelé une nouvelle qui a réjoui le pays ; c'est l'heureuse conclusion de la paix dans l'Afrique méridionale.

Cette guerre, quant à sa légitimité, avait divisé les meilleurs esprits. Il appartiendra à l'histoire de trancher ce débat.

Les conditions de la paix, de l'aveu de tous, ont été celles que l'humanité devait attendre du vainqueur envers un ennemi valeureux. Le temps n'est plus, où le soldat heureux pouvait dire insolemment : malheur aux vaincus. Le combattant qui cesse la résistance a droit non seulement à la vie, mais à tout ce qui la rend précieuse, savoir à l'honneur et à la liberté. En rendant hommage au courage malheureux, en pardonnant avec magnanimité, en oubliant sa vengeance pour n'écouter que sa miséricorde, la Grande-Bretagne a, du coup, reconquis les sympathies qu'elle s'était aliénées au début de la guerre, tant il est vrai de dire que la justice grandit les nations.

Cette paix généreuse était le prélude d'un événement également glorieux. Je veux parler du couronnement de Sa Majesté le Roi Edouard VII. En accourant avec tant d'empressement à cette fête grandiose, les sujets britanniques avaient conscience qu'elle ne serait pas tant l'apothéose d'un homme pour qui ils professent la plus grande admiration, que le symbole éclatant de l'union du roi avec la nation. Aussi quand le Souverain se montra à son peuple dans l'antique Abbaye de Westminster et qu'il fut salué par cette longue acclamation : Dieu sauve le Roi Edouard, un nouveau pacte fut scellé. D'un côté, c'était le roi jurant d'observer les usages de son royaume ; de l'autre, c'était le peuple d'Angleterre réaffirmant sa foi dans ses institutions constitutionnelles ; c'était le peuple des colonies, fier de sa liberté et de son autonomie, fermement en